

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (Incendie)

Bureaux : 1720 rue Notre-Dame

Coin St-François-Xavier, MONTREAL
 RODOLPHE FORGET, Président.
 J. E. OLIVANT, Jr., Gérant-Général.

Protégez vos Glaces contre les Accidents

PAR UNE POLICE DANS LA
 COMMERCIAL BURGLARY & PLATE C. ASS INSURANCE CO.
 Hâtise New York Life, Phone, Main 2367
 ISIDORE CREPEAU, Gérant,
 AGENTS DEMANDÉS

SUN LIFE OF CANADA

AU 31 DECEMBRE 1908

Actif \$29,238,525.51
 Surplus sur tout le Passif et le
 Capital, Hm 3½ et 3 p.c. Standard 2,596,303.96
 Surplus d'après l'Étalon du Gov. 4,118,491.91
 Revenu en 1908 6,949,601.98
 Assurances en vigueur 119,517,740.89

Ecrivez au bureau-chef à Montréal pour avoir la petite
 brochure intitulée "Prosperous and Progressive."
 LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES À VENDRE

LA COMPAGNIE

'EQUITABLE'

D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Une des plus Fortes Compagnies locales
 ayant plus d'argent disponible en mains pour
 le total d'assurance qu'elle porte, c'est-à-dire
 que son surplus de réserve est le plus élevé.

BUREAU

160, rue ST-JACQUES - MONTREAL

S. T. WILLET, PRÉSIDENT F. CAUTHIER, GERANT

LA CANADA LIFE A PAYÉ

en 1905, aux détenteurs de polices ou
 à leurs représentants : : : : :

\$3,272,000

contre des paiements similaires de

\$4,954,000

faits par les vingt-et-une autres com-
 pagnies Canadiennes.

(ÉTABLI 1853)

The Phenix Insurance Company
 OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - \$8,719,795.33

Robert Hampson & Son, Agents,
 5 ST. JOHN STREET

Assurances

LA CLAUSE DE COASSURANCE

(Suite).

Pour que la clause ait de l'effet, la perte
 doit être plus faible

En un mot pour qu'il soit possible
 qu'une clause de coassurance ait un ef-
 fet détrimental aux intérêts d'un mar-
 chand, celui-ci doit souffrir une perte par
 le feu plus faible que le montant d'assu-
 rance-feu que, d'après la clause de coas-
 surance, il était supposé avoir. Expli-
 quons-nous.

Exemples de cas où les clauses sont sans effet

Pour qu'une clause de coassurance 50
 pour cent ait son effet, la réclamation
 pour perte par le feu doit être moindre
 de 50 pour cent de la valeur du stock et
 l'assurance totale du stock contre le feu
 doit avoir été moindre de 50 pour cent
 de la valeur de ce stock.

En outre, pour qu'une clause de coas-
 surance 75 pour cent soit effective, la
 réclamation pour perte par le feu doit
 être inférieure à 75 pour cent de la va-
 leur du stock et l'assurance totale de ce
 stock doit être inférieure à 75 pour cent
 de la valeur de ce stock.

Pour rendre effective une clause de co-
 assurance 80 pour cent, la réclamation
 pour perte par le feu doit être inférieure
 à 80 pour cent de la valeur du stock et
 l'assurance totale de ce stock doit être
 inférieure à 80 pour cent de sa valeur.

Enfin pour donner à une clause de co-
 assurance de 90 pour cent le moindre ef-
 fet détrimental aux intérêts d'un mar-
 chand, sa réclamation pour perte par le
 feu doit être inférieure à 90 pour cent
 de la valeur de son stock et son assuran-
 ce totale doit être moindre de 90 pour
 cent de la valeur de son stock au mo-
 ment de l'incendie.

Autre idée erronée

Un autre point que nous devons consi-
 dérer ici est la croyance erronée qu'une
 clause de coassurance stipule que, quel-
 que soit le montant d'assurance du mar-
 chand et quelque grande que soit sa per-
 te (même si cette perte est totale) un
 marchand ne peut jamais recueillir plus
 que le pourcentage indiqué dans sa clause
 de coassurance. Cette idée erronée est
 difficile à détruire. Malgré tout, cette
 croyance semble régner partout; aussi
 nous disons:

Les marchands entièrement assurés ont
 droit à une pleine indemnité

Si un marchand assure complètement
 son stock, alors, dans les conditions

THE Imperial Live Stock Corporation,
 Fonds Garant, \$100,000. Assuran-
 ce contre la mortalité du Bétail et des
 Chevaux. Mortalité Générale. Poulina-
 ge. Btalons. Castration, Bétail. Mort
 Accidentelle. Nous payons le montant
 assuré quelle que soit la nature de la
 mort.

Bureau :

Chambres 6 et 7, Edifice New York Life,
 MONTREAL.

✉ Nous demandons des agents.

Enfermez vos soucis de bureau dans
 votre place d'affaires pendant la nuit. Il
 pourrait arriver que le lendemain matin
 ils aient disparu.

WESTERN ASSURANCE CO.

INCORPORÉE EN 1851

AOTIF, au-delà de - - \$3,284,180.06
 REVENU pour 1907, au-delà de 3,299,884.94

Bureau Principal: TORONTO, Ont.

Hon. GEO. A. COX, Président.

W. R. BROCK, Vice-Président.

W. B. MEIKLE, Gérant-Général.

C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal :

189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE

L'actif en espèces dépassé - - \$56,000,000
 Les Placements Canadiens dé-
 passent - - - - - 3,750,000
 Les Réclamations payées dépas-
 sent - - - - - 230,000.00

SUCCURSALE CANADIENNE :

Bureau Principal, Edifice de la Compagnie, Montreal.

Directeurs Canadiens :

E. S. CLOUSTON, Ecr. Président

GEO. E. DRUMMOND, Ecr., F. W. THOMPSON,

Ecr., JAMES CRATHERN, Ecr.

Sir ALEXANDRE LACOSTE.

J. GARDNER THOMPSON, Gérant Résident.

WM. JACKSON, Député Gérant.

J. W. BINNIE, Asst. Député Gérant.

La Cie d'Assurance sur la Vie

"METROPOLITAN"

Incorporée par l'état de New-York.

ACTIF : \$198,320,468.23

Le nombre des Polices 9,620,000 en vi-
 gueur, est plus élevé que celui de toute au-
 tre compagnie sur le continent d'Amérique.

En 1907 la "Metropolitan" a fait, en Ca-
 nada, des opérations d'assurance, au chiffre
 de \$16,220,000 répartis en 93,114 polices
 d'assurance.

Les Contrats d'assurance de la Compagnie
 sont rédigés et écrits en langue française et
 en langue anglaise.

La Compagnie a, dans la province de Qué-
 bec, un service d'au moins 500 agents cana-
 diens, experts à expliquer les avantages de
 l'ASSURANCE SUR LA VIE.

De plus son dépôt réel au Gouvernement
 du Canada, pour protéger les Assurés, est de
 plus de \$4,500,000.